

ESCALAGDE 2024
Du 9 au 19 MAI 2024
Le Cap D'Agde / L'Escala (Espagne)
SORAC / C.N. L'ESCALA
Grade : 4 et 5B

INSTRUCTIONS DE COURSE

1. RÈGLES :

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la voile 2020-2024
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire
- 1.3 Les règlements fédéraux
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV (2020-2024) du chapitre 2, entre le coucher et le lever du soleil:
Jeudi 9 mai 2024 lever du soleil prévu à Agde : 06h28 (UTC+2)
coucher du soleil prévu à Agde : 20h58 (UTC+2)
Vendredi 10 mai 2024 lever du soleil prévu à l'Escala : 06h32 (UTC+2)
coucher du soleil prévu à l'Escala : 20h57 (UTC+2)
- 1.5 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé au Cap d'Agde : Fenêtre sud de la salle de réunion du Centre Nautique ; à L'Escala : A l'école de voile ou salle du club nautique sous le restaurant « la Barra del Port » et publiés sur notre site www.soracagde.com. En complément toutes les communications seront faites par un groupe WHATSAPP dédié aux concurrents.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20 h 00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situés
 - **Au Cap d'Agde** : Devant le Centre Nautique, côté est
 - **À l'Escala** : devant l'école de voile.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être envoyé moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre et sur le bateau comité, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. ARRIVEE DES CONCURRENTS EXTERIEURS

Les concurrents extérieurs désirant amener leurs voiliers avant la régata pourront s'amarrer aux pontons des associations près du centre nautique à partir du 1^{er} mai 2024. La demande doit être faite une semaine avant en précisant le nom, les dimensions du voilier et le numéro de téléphone du skipper.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

• Le Cap d'Agde/ l'Escala

- Mercredi 8 mai 2024
 - 14 h à 18 h 00 - finalisation des inscriptions (Centre nautique), avec remise de la fiche d'autocontrôle de sécurité
 - 18h00 - Présentation de la gestion des balises STELA
 - 18 h 30 - Briefing
 - 19 heures - Apéritif
- Jeudi 9 mai 2024
 - 06 h 30 - Mise à disposition du Comité de course
 - 07 h - premier signal d'avertissement
 - Dans la nuit du 9 au 10 mai : arrivée des bateaux à l'Escala.
- Vendredi 10 mai 2024
 - en journée - arrivée des derniers bateaux à l'Escala
émargement des skippers des bateaux arrivés salle sous le restaurant
 - 16 h 00 - Heure limite de remise de la fiche d'autocontrôle de passage (voir en annexe)
informations sur le programme du 12 mai.
 - 18 h 30 - résultats 1re course,
informations sur le programme du 12 mai.

• A L'ESCALA

- Samedi 11 mai 2024
 - Instructions de courses affichées au CN l'Escala
 - 9 h 30 à 11 h -confirmation des inscriptions et émargement
 - 11 h - briefing (toujours salle sous le restaurant)
 - 12 h - premier signal d'avertissement et courses à suivre
 - 19 h 30 - proclamation des résultats remise des trophées
 - 20 h - repas de clôture.

• Au CAP D'AGDE

- Samedi 18 mai 2024
 - à partir de 8 h - émargement au Centre Nautique du Cap d'Agde
 - 9 h 30 - briefing
 - 10 h 30 - premier signal d'avertissement et courses à suivre
 - 19 h - résultats, apéritif.
 - 20 h - Repas participatif
- Dimanche 19 mai 2024 :
 - à partir de 7 h - émargement
 - 8 h - briefing
 - 9 h - premier signal d'avertissement et courses à suivre
 - 18 h - proclamation des résultats complets de l'EscalAgde et remise des prix
 - 19 h - apéritif.

Dans tous les cas et à tout moment, en fonction des conditions météo, l'organisateur en accord avec le président du comité de course, pourra modifier ce programme. Les skippers en seront avertis le plus tôt possible.

7. PAVILLONS DE CLASSE

- Au Cap d'Agde : GUIDON SORAC
- À l'Escala : pavillon du CN L'Escala.

8. ZONE DE COURSE :

Plans et zones précisées en annexe.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours seront décrits et communiqués lors des briefings en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté où chaque marque doit être laissée
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer ainsi que le cap à suivre jusqu'à la première marque du parcours.
- 9.3 En cas de nécessité météo, le comité de course pourra modifier le parcours Agde L'Escala. Cela sera signalé soit au briefing soit par VHF canal 8 avant le départ.

10. MARQUES:

Voir en annexes parcours les principales bouées remarquables et marques de parcours de la SORAC.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Voir en annexe.

12. LE DEPART

La ligne de départ de la course Agde L'Escala sera située entre la Cardinale Sud de Brescou (43°15.6 N 03°30.2 E) et le bateau Comité arborant le pavillon orange situé approximativement dans le 130° de la cardinale (voir plan en annexe). L'utilisation d'un spi ou d'un genaker est prohibée avant d'avoir franchi la ligne de départ. Si le départ n'est pas donné au près, la navigation au-delà du cap 230 est prohibée jusqu'au franchissement de la ligne. Les lignes de départ pour les parcours côtiers et techniques seront **entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course et la bouée de départ.**

- 12.1 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

13. CHANGEMENT DU PARCOURS :

Dans les parcours côtiers il n'y aura pas de changement de parcours sauf selon art 9.3.

Dans les parcours techniques, en cas de changement de parcours le dog-leg ne sera pas remouillé.

L'annexe pointage officiel s'applique.

14. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée à l'entrée du port de l'Escala sera entre le feu vert du quai « Q » (42° 07.13 N – 03° 08.7 E) et une bouée mouillée à 0.2 mille dans le nord-ouest de ce dernier (42° 07.350 N – 03° 08.550 E) surmontée d'un feu scintillant. Voir plan en annexe.

La ligne d'arrivée des parcours côtiers et techniques sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée, sauf en cas de réduction de parcours à une marque où elle se situera entre un mât arborant le pavillon S et la marque concernée.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ : Pour toutes classes, la RCV 44.1 s'applique.

- 15.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 15.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée par le jury d'une pénalité en temps pouvant aller à la disqualification.

16. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

- 16.1 Temps limites et temps cible :

Groupes	Temps cible	Temps limite pour finir pour le premier
Tous Parcours côtier Le Cap – L'Escala		24 heures (si retard de « t », 24 heures + t)

- 16.2 Temps limite pour finir:

TYPE DE PARCOURS	Temps limite pour finir
<i>Parcours côtiers ou technique</i>	<i>1 heure après le 1^{er} de son groupe</i>

17. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

Pour la course 1 Agde la Escala, les instructions du Jury pourront être délocalisées au Cap d'Agde, au retour au Cap. Dans ce cas, les parties seront informées selon l'IC .17.3 par affichage au tableau officiel à l'Escala dans les 30 minutes suivant le temps limite de dépôt des réclamations.

Dans ce cas les convocations seront affichées au Cap d'Agde le 27 mai par affichage au tableau officiel dans les 30 minutes suivant le temps limite de dépôt des réclamations du groupe le plus tardif du 27 mai.

Pour la course 1 Agde L'Escala l'heure limite de dépôt des réclamations est fixée le vendredi 19 mai à 17h30

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau du CN Escala et ou au Centre Nautique au Cap d'Agde. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite de dépôt des réclamations.
Pour les parcours côtiers ou techniques, et pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 17.2 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au bureau du CN Escala ou au Centre Nautique au Cap d'Agde. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.3 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1 (b).
- 17.4 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1 (a)) :
- Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Évacuation des détritrus
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Communication radio et téléphone
 - Équipement de plongée et housses sous-marines de protection.
- 17.5 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille
 - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

18. CLASSEMENT:

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Toutes les courses validées seront prises en compte dans le classement général. Ceci modifie la RCV A2.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL.
- 18.4 Deux types de classement seront établis :
- 1 – un classement général
 - 2 – Deux classements par groupes (5 bateaux minimum) seront réalisés par extraction du classement général toutes classes : le 1er pour le grade 4 et le 2ème pour le grade 5B.
- 18.5 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C – D – R1 – R2 ou R3 norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.
- * La classe D qui regroupe les anciennes classes D – E – F – G est partagée en 2 groupes.
 - * Le groupe D1 Bateaux dont les points de rating brut sont < ou = à 23,5.
 - * Le groupe D2 bateaux dont les points de rating brut sont > ou = à 24 ainsi que les bateaux de la classe R3.
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ pour la course 1 CAP d'AGDE L'ESCALA

- 19.1 Un émargement sera mis en place selon les modalités suivantes
- 1 – Au départ du Cap d'Agde : par VHF, canal 8 avec accusé de réception du CC.
 - 2 – En course : par l'envoi de SMS au président du comité de course + 33 6 72 59 18 16 aux passages des marques de parcours (voir annexe pointage à une marque).
 - 3 – À l'arrivée le vendredi 10 mai 2024 par la remise des feuilles de sécurité au CN l'Escala (voir annexe contrôles).
- 19.2 **Important :**
- Après le départ, contact PC terre Alain RIGAULT Tél. : + 33 6 37 84 72 17
 - A 3 milles de l'arrivée, appeler le Comité de course par VHF canal 8 en donnant le nom du bateau, son N° de voile ou de cagnard et l'heure estimée d'arrivée.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 8.
- 19.4 Pendant les courses, le suivi des bateaux sera fait grâce à l'application de géolocalisation **eStela**. Tous les bateaux doivent charger cette application sur leur téléphone portable qui **doit impérativement être branché à un chargeur pendant toute la course, en cas de non respect constatée de cette instruction le Comité de Course déposera une réclamation au jury.**

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENTS

- 20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course et/ou du jury.
- 20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable. Il en est de même pour le changement de voiles en cas de différence importante de météo entre les deux weekends.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles et aux règles de la classe OSIRIS et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, le 8 mai 2024 au plus tard à 19h. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'envoi du signal d'avertissement de la 1^{re} course, elles devront être déposées auprès du jury, soit par écrit avant le départ sur l'eau, soit ensuite par VHF, canal 8, avec accusé de réception et confirmées par écrit à l'arrivée. Elles seront traitées dès que possible.
- 21.3 Une fiche d'autocontrôle concernant l'armement du voiler est obligatoire, voir dans les annexes.

22. IDENTIFICATION

Il est rappelé aux concurrents que le port du pavillon de groupe est obligatoire. Le N° dans la grand-voile ou le cagnard avec numéro du bateau sont obligatoires et doivent être en permanence parfaitement visibles.

23. EVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

24. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

26. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, de communication avec le comité de course et à l'exception de l'envoi des SMS prévus en 18.1, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio et communication radio et électronique pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio et électronique qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

27. PRIX

- 27.1 Trophée l'Escalagde au vainqueur du classement général toutes classes
- 27.2 Prix par groupes.
Pour le scratch le premier recevra un prix
Pour les groupes HN1 et le groupe HN2 les 3 premiers recevront un prix



Corps arbitral :

Président du comité de course :	Alain BACHELLERIE
Présidente adjointe	Hélène-Anne MATEO
Président du jury :	Henri ROQUES
Président du comité de course à l'Escala :	Jordi PUIG (CN l'Escala)
Président du jury à l'Escala :	Jon OBESO
Commissaire aux résultats :	Eric MIOT
PC terre	Alain RIGAULT

ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »

Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70.5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org shall be the only translation used to comply with RRS 90.2 (b).

RRS 91 (*) :

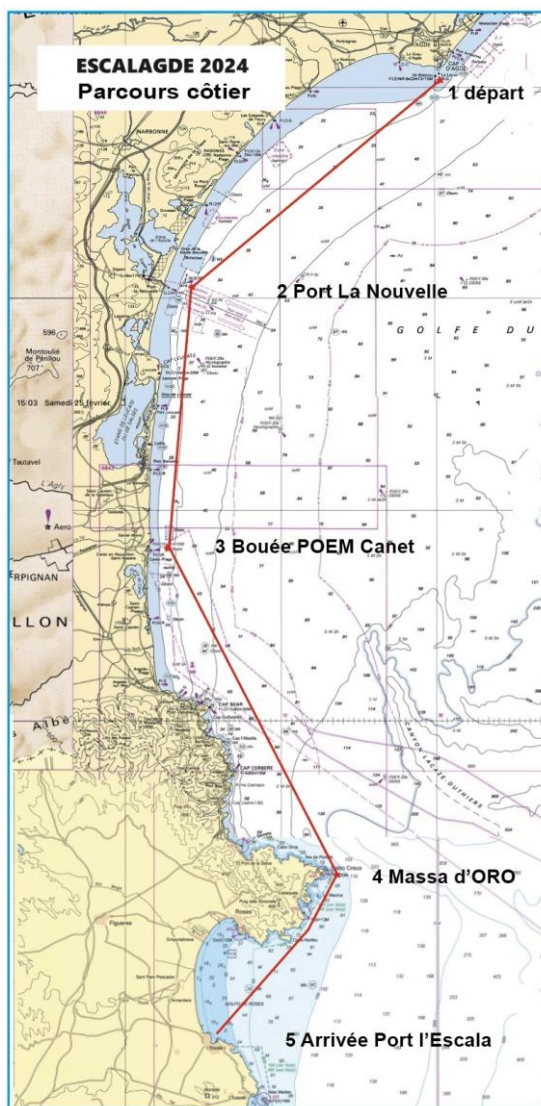
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Par1 0

ANNEXE PARCOURS 18 mai

La longueur indicative du parcours est d'environ 83 nm. Le cap du premier bord est approximativement au 225/230°.



Il est prévu quatre marques de parcours obligatoires :

LIGNES DE DEPART :

Entre la cardinale sud de Brescou et le bateau comité, (de la SNSM ?) dans le 135° environ de la cardinale.

MARQUE DE PARCOURS N°2 :

Bouée virtuelle à 400 mètres dans l'EST de la Cardinale Est du sea-line de Port-la-Nouvelle => **à laisser à bâbord**

Points géodésiques de la marque n° 2 : 43°01'085 N. - 3°06'135 E.

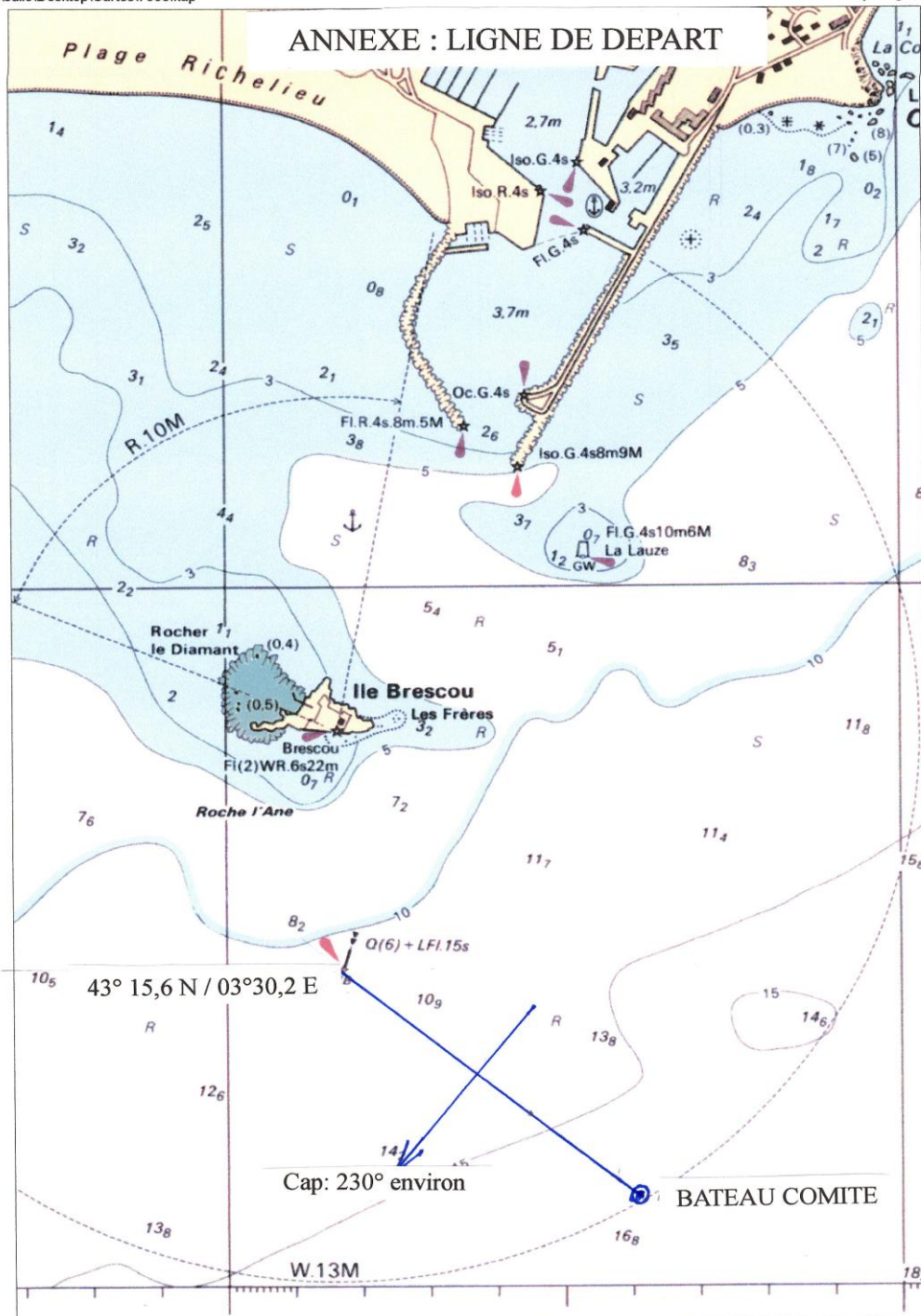
MARQUE DE PARCOURS N°3 :

Bouée « POEM » devant CANET => **à laisser à bâbord**

Points géodésiques de la marque n° 3 : 42°59'600 N. - 3°07'960 E.

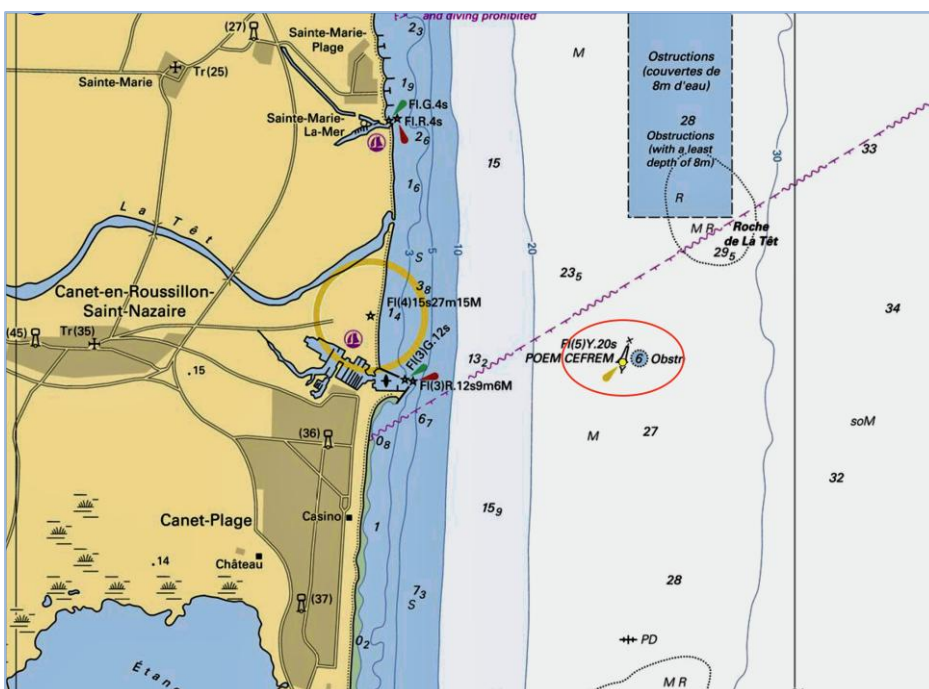
MARQUE DE PARCOURS N°4 :

Ile Masa d'Oro => **à laisser à tribord**



ANNEXE

MARQUE D'EAUX SAINES
À PORT LA NOUVELLE
POEM À CANET



ANNEXE LIGNE D'ARRIVÉE à L'ESCALA



Chronologie prévisionnelle de l'épreuve :

- Journée du jeudi 9 mai 2024
 - Départ du Cap d'Agde à 7h00 de la Cardinale Sud de Brescou.
 - Passage de la balise virtuelle de Port La Nouvelle : vers 12h30,
 - Passage de la Bouée Poem : vers 17h30,
 - Passage au Cap Béar : vers 20h30,
 - Passage de Masa d'Oro : vers 0h30 le 10 mai
 - Arrive à l'Escala : 3 – 4 h le 10 mai

Remarque : Tous ces temps ont été calculés pour une vitesse moyenne estimée à 4 nœuds.
- Journée du Samedi 11 mai 2024 :
 - 12h00 : Mise à disposition du comité de course (CN l'Escala) pour le départ vers le Cap d'Agde
- Journée du dimanche : Retour libre des bateaux

ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

PRINCIPALES BOUÉES REMARQUABLES ET MARQUES DE PARCOURS SORAC

Points GPS

C = Cardinale B = bouée

N°	Désignation	LATITUDE N.			LONGITUDE E.		
		D°	mn	mil.	D°	mn	mil.
L	B Lauze	43	16	0	3	31	0
C	B. Conque	43	16	300	3	31	500
1	C Sud de Brescou	43	15	501	3	30	102
2	C Ouest parc conchylicole	43	16	700	3	32	750
3	C Nord parc conchylicole	43	20	750	3	38	200
4	C Est parc conchylicole	43	19	600	3	39	700
5	C Sud parc conchylicole	43	15	560	3	34	400
6	C Ouest chenal Marseillan	43	18	100	3	34	600
7	C Nord chenal Marseillan	43	18	400	3	34	950
8	C Sud chenal Marseillan	43	16	950	3	36	200
9	C Est chenal Marseillan	43	17	200	3	36	500
10	B Valras	43	14	550	3	18	100
11	B Grau d'Agde	43	16	650	3	27	0
12	B Rochelonge	43	16	150	3	27	700
13	B Port Ambonne	43	17	000	3	32	150
14	B Marseillan	43	18	600	3	33	800
15	B. Large Richelieu	43	14	900	3	28	100
18	B Sud Brescou	43	15	200	3	30	0
19	B Large du Cap d'Agde	43	15	230	3	32	390

Description :

Dans les descriptions des parcours distribués en briefing, les passages des marques sont définis par leur n° et leur sens de passage (ex : '1t' signifie parer la marque 1 en la laissant à tribord, '2b' signifie parer la marque 2 en la laissant à bâbord).

Leur position GPS précise vous est donnée sur le tableau. Cependant, cette position peut légèrement différer lors du mouillage de la bouée. Selon les conditions météo le comité de course peut rajouter des bouées, elles seront alors bien définies lors du briefing.

Les marques 2 à 9 sont des perches ou bouées cardinales ou latérales.

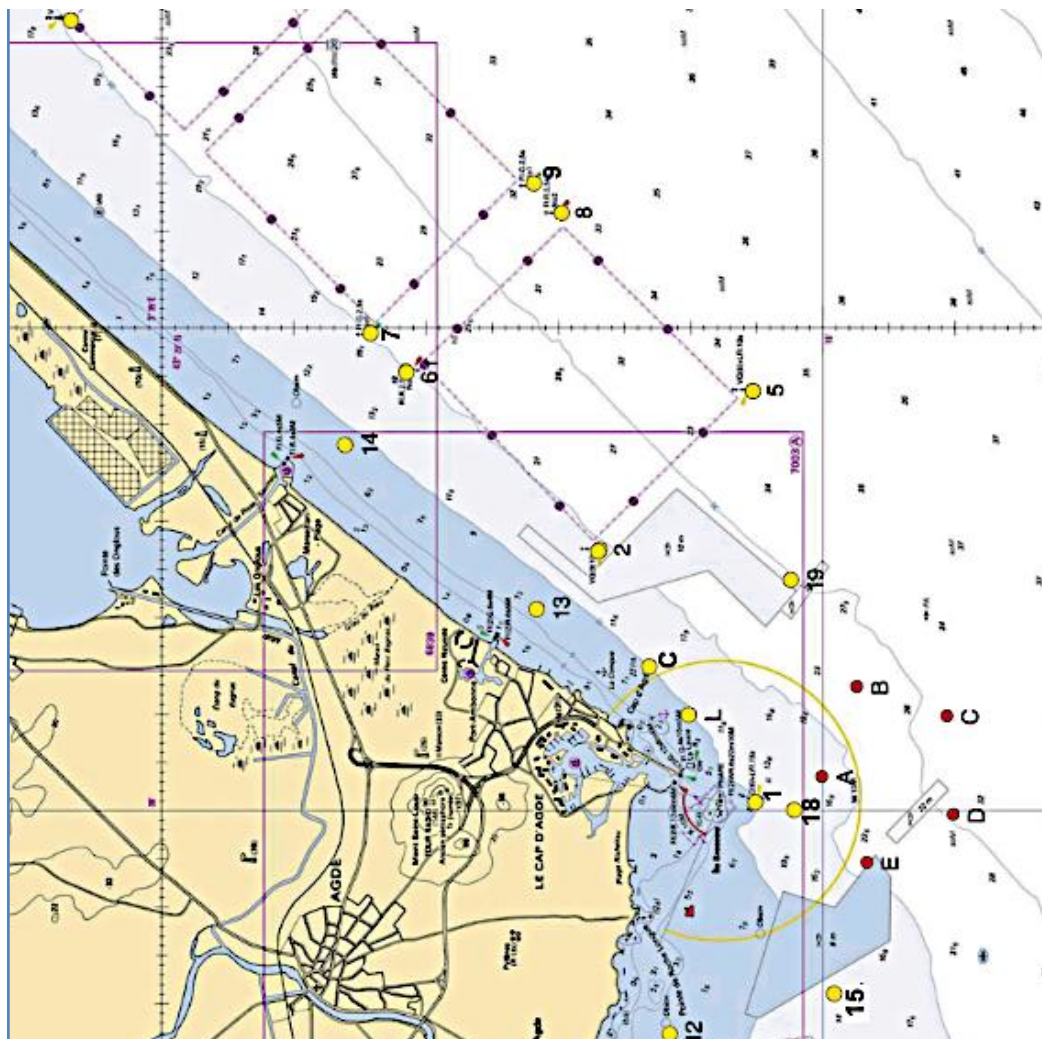
Leur contournement doit se faire impérativement dans une zone de 3 longueurs de bateau maximum.

Bouée de dégagement :

L'envoi du pavillon 'D' sur le bateau Comité signifie qu'une bouée de dégagement a été mouillée. Envoyé seul, il indique que cette bouée est à laisser à bâbord. Le pavillon Vert hissé avec le 'D' indique qu'elle doit être laissée à Tribord. Ceci modifie les signaux de course.

PRINCIPALES BOUÉES REMARQUABLES ET MARQUES DE PARCOURS SORAC

CARTE



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE pour la course 1 Agde La ESCALA

En cas d'interruption de la course par le Comité de Course, tout événement prévues par la RCV 32.1, la course est validée en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la RCV 32).

Liste des marques ou un pointage officiel peut être effectué : marques 2, 3 et 4

Au temps précis du passage des marques indiquées en annexe parcours (dès lors que la marque est relevée au 90).

- Un SMS sera impérativement adressé au + 33 6 72 59 18 16 sous la forme suivante :
1 chiffre, 1 nom, 1 nombre de 6 chiffres.
Exemple : 2GEMINY151217 ;

Signification : la marque n°2 est passée par le bateau Géminy à 15 h 12mn et 17 secondes.

Le SMS sera doublé d'une diffusion par VHF aux fins d'autocontrôle par les autres concurrents du même SMS.

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut se tient près d'une des marques précisées ci-dessus, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Sans la présence du bateau comité signalant le pointage ou la réduction de parcours, le relevé de l'application eStela sera utilisé, sinon le SMS adressé à l'organisation pourra être pris en compte soit pour le pointage soit pour l'ordre d'arrivée.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

ESCALAGDE 2024

Du 9 au 19 mai 2024

Fiche d'autocontrôle de passage

Nom du bateau.....

Nom et prénom du skipper.....

1 - Heures de passage aux points tournants (Heure GPS)

1 – Bouée Eaux Saines Port-la-Nouvelle : Auto-pointage =

2 – Bouée Poem Canet : Auto-pointage =

3 – Île Masa d'Oro : Auto-pointage =

Tout abandon ou interruption de parcours sera obligatoirement signalé par VHF canal 8 en s'assurant d'avoir été entendu par un autre concurrent et par Tel au président du comité de course Alain BACHELLERIE +33 6 72 59 18 16 en lui précisant le lieu de repli.

Document à remettre au PC course du CN L'Escala dès l'arrivée ou au plus tard le vendredi 10/05/2024 à 16 h 00.

Fiche d'autocontrôle de sécurité ESCALAGDE 2024

Matériel de sécurité **OBLIGATOIRE**

Nom Bateau / Skipper:	oui	non	Q	
Équipement individuel de flottabilité (150 N mini)				Datelimite :
Dispositif lumineux (1 par Gilet) (type lampe Flash ou cyalume)				
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie				Datelimite:
Dispositif d'assèchement manuel				
Dispositif de remorquage				
Ligne de mouillage				
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer de type bouée fer à cheval ou bouée couronne				
3 feux rouges à main				Datelimite:
Compas magnétique				
Cartes marines officielles				
Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)				
Description du système de balisage				
Radeau de survie				Date limite:
Matériel pour faire le point				
Livre des feux tenu à jour				
Journal de bord				
Dispositif de réception des bulletins météorologiques				
Harnais et longe par personne				
Trousse de secours conforme à l'article 240-2,16				
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit (Torche étanche)				
VHF fixe				Résultat essai:
VHF portative (Conseillé)				
Feux de route fonctionnels				
Dispositif pour remonter sur le bateau sans assistance				
Observations :				
<p>Je soussigné _____ skipper du bateau déclare avoir procédé aux vérifications nécessaires et certifie que le bateau est en conformité pour participer à la régata.</p> <p>Date et signature :</p>				

ANNEXE

**EMPLACEMENT PC COURSE
ET TABLEAU D’AFFICHAGE**

à l’ESCALA

Salle sous le restaurant

